



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

PARIS LE 11 MAI 2004

**DELEGATION A L'EMPLOI ET AUX  
FORMATIONS**

*Bureau des métiers, des qualifications et  
des diplômés*  
DEF/1

*Affaire suivie par :*

*Stéphane BALAS*

Tél. : 01-40-45-96-21

[stephane.balas@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:stephane.balas@jeunesse-sports.gouv.fr)

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES  
SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE,

A

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE  
REGION

- directions régionales et départementales de  
la jeunesse et des sports - (pour attribution)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS  
DE DEPARTEMENT

- directions départementales de la jeunesse et  
des sports - (pour attribution)

MESDAMES ET MESSIEURS LES  
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS  
PUBLICS NATIONAUX  
(pour attribution)

INSTRUCTION N° 04 - 072 <sup>SS</sup>

**OBJET :** Précisions sur l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours pour les maîtres nageurs sauveteurs en exercice ainsi que pour les candidats au brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré – option « activités de la natation » (BEESAN).

**Réf. :**

- Arrêté du 26 mai 1983 relatif à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur,
- Arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du brevet d'éducateur sportif du premier degré des activités de la natation,
- Arrêté du 20 septembre 1989 relatif aux conditions d'obtention de la formation spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option activités de la natation,
- Arrêté du 16 juin 1998 relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant,
- Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours,
- Arrêté du 10 septembre 2001 relatif à la formation des secouristes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique,
- Circulaire NOR/INT/E/02/00200/C du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours,
- Circulaire NOR/INT/E/03/00018/C du 5 février 2003 relative à la formation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

.../...